



MEMPHRÉMAGOG
CONSERVATION INC.

Bonnes pratiques du plaisancier

La préservation de l'environnement ainsi que la sécurité sont notre responsabilité à tous. Le **respect des mesures suivantes par les utilisateurs de bateaux** favorisera une bonne conciliation entre tous les usagers du lac. Les plaisanciers doivent tout d'abord **connaître la réglementation en vigueur** sur le lac Memphrémagog. Pour plus d'information, consulter :

www.mrcmemphremagog.com/programmes-et-services/securite-nautique

Et www.memphremagog.org

Protection de la qualité de l'eau



- Garder les déchets à bord et les disposer à quai dans des bacs appropriés
- Procéder à la vidange septique à un endroit prévu pour ce faire (voir carte ci-contre)
- Laver tout type d'embarcation à une des stations situées autour du lac et vider les ballasts avant la mise à l'eau, pour réduire la propagation des espèces envahissantes
- Sur l'eau, laver à grande eau, sans produits chimiques
- Favoriser l'utilisation de moteurs électriques ou 4 temps par rapport aux moteurs 2 temps

- À moins de 100 m du rivage : aucune vague, maximum de 10 km/h
- Au centre du lac : maximum de 70 km/h (30 km/h durant la nuit)
- Éviter de s'approcher à moins de 100 m des zones de baignade identifiées
- Circuler à moins de 10 km/h
 - ⇒ à 100 m et moins d'un nageur ou d'une embarcation non motorisées
 - ⇒ à 30 m et moins d'une autre embarcation motorisée

Vitesse et circulation



Sports de vagues



- Pratiquer ces sports uniquement dans la zone située à plus de 250 m du rivage et à plus de 5 m de profondeur, pour éviter la remise en suspension des sédiments du fond
- S'assurer de la présence d'une vigie
- Remplir les ballasts uniquement lorsque nécessaire
- S'éloigner des bateaux avec skieur, planchiste ou pneumatique en traction

- Éviter d'ancrer plusieurs bateaux côte à côte
- Ancrer les bateaux à plus de 100 m d'un quai, du rivage ou d'une bouée

Mouillage



Bruit



- Choisir un moteur silencieux
- Ajuster le niveau des systèmes de son pour répondre aux besoins des seuls occupants du bateau et respecter la quiétude des riverains et autres plaisanciers
- Réduire au minimum le bruit du système de propulsion

Numéros importants

Incendie, ambulance : 911

Sûreté du Québec : 819 564-1212

Patrouille nautique MRC de Memphrémagog :
819 620-7669 ou 819 821-0435

Régie de police Memphrémagog : 819 843-3334



Centre anti-poison : 1 800 463-5060

Patrouille environnementale MCI : 819 620-3939 (pour toute question sur l'état du lac et les bonnes pratiques ou en cas d'observation d'algues bleu-vert)

Urgence Environnement : 1 866 694-5454

S.O.S Braconnage : 1 800 463-2191

Service météo d'Environnement Canada : 1-819-564-5702

Règlementation Lac Memphrémagog

SYMBÔLE U : émission des certificats d'Usager (vignette).

Avant la mise à l'eau, toute embarcation doit
Avoir un certificat de lavage ou d'usager.

STATION DE LAVAGE

RAMPES DE MISE À L'EAU

Magog – La Capitainerie **U**

353, rue Hatley, Magog (819 843-1927)

7 jours / fin avril à fin septembre

Ouverture dès 6h. Heure de fermeture variable

Magog – Club de voile Memphrémagog

135, Plage des Cantons (819 847-3181)

7 jours / juin à septembre

(embarcations non motorisées)

Ct Stanstead – Parc Forand **U**

201, ch. Narrow Rte 247, Fitch Bay (819 876-5577)

7 jours / fin avril à septembre. Horaire variable

Ct Stanstead – Georgeville

Chemin Carré Coop

Ogden – Quai de Cedarville (parc Weir) **U**

Ch. Weir, Cedarville (819 876-7157)

7 jours / fin avril à septembre. Horaire variable

Ogden – Hôtel de ville **U**

70 ch. Ogden (819-876-7117)

Ct Potton – Quai Vale Perkins **U**

Ch. George-R Jewett (450 292-0045)

7 jours / fin avril à septembre, 5h à 17h

Austin – Quai Bryant **U**

Ch. Bryant Landing

Austin – Hôtel de ville **U**

21 ch. Millington (819-843-2388)

RESTRICTIONS

Zone - A

Aucune embarcation à moteur

- Rivière aux Cerises
- Plages de la Baie de Magog
- Plage de Vale Perkins (Potton)
- Plage Weir (Ogden)

Zone - B

Maximum 10 km/h

- Rivière aux Cerises

- Baie de Magog

- Rivière Magog

- Baie Greene

(connue sous *Baie Verte*)

- Passe de la baie Fitch

Maximum 10 km/h

- bande 0-100 m de la rive

Maximum 70 km/h

autres secteurs

VIDANGE D'EAUX USÉES

- Quai MacPherson, Magog (gratuit)
- Marina Merry, Magog (\$)
- Marina l'Émeraude, Magog (\$)
- Yacht Club St-Benoît, Austin (membres et résidents baie Sargent, \$)
- Marinas privées (membres seulement)



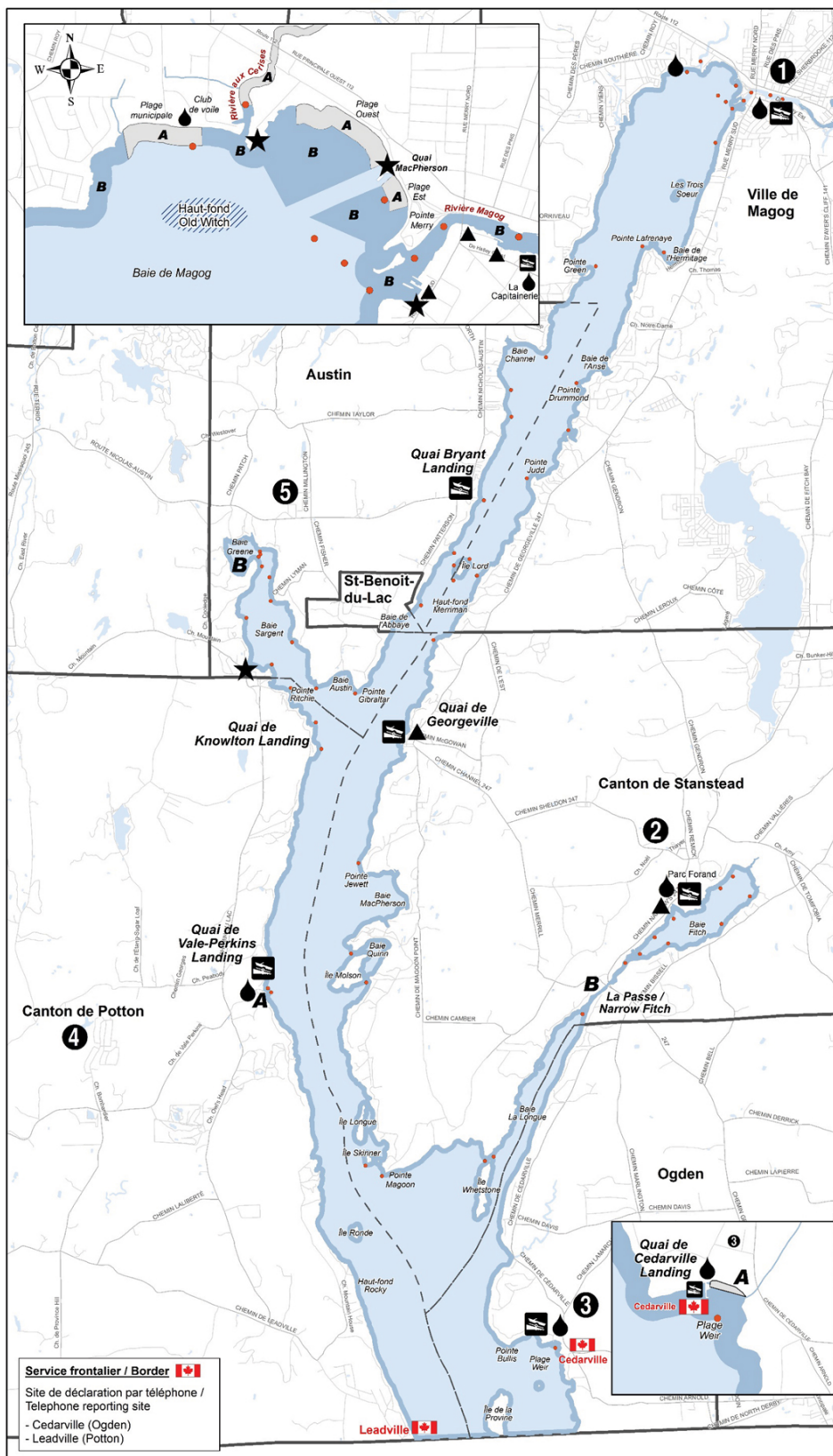
BOUÉE DE CONTRÔLE

Vitesse / restriction



BOUÉE DE RENSEIGNEMENT

La pratique de Wakeboard-Wakesurf générant de grosses vagues est recommandée à plus de 250m de la rive. Des bouées de renseignement sont installées dans certains secteurs.



Carte et légende
fournies par la MRC
de Memphrémagog